

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Mr Jean-François ALUZE, et ont évoqué les points suivants :

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Budget général

Dépenses et recettes de fonctionnement : 938 084 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 001 262 €

Budget assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 47 288 €

Dépenses et recettes d'investissement : 174 483 €

Budget Lotissement de la Fontaine

Dépenses et recettes de fonctionnement : 383 299 €

Dépenses et recettes d'investissement : 372 403 €

TAUX D'IMPOSITION 2020

Pour 2020, les conseillers décident de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8,91 %

Taxe foncière (bâti) : 17,11 %

Taxe foncière (non bâti) : 31,66 %

SUBVENTIONS

Les Conseillers votent les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Broye	150 €	Les Amis de Kalo	80 €
Anciens Combattants UNC	80 €	Parents d'élèves de Broye	80 €
Comité FNACA Broye-Mesvres	80 €	Amicale des Chasseurs de Broye	80 €
Amicale Retraités Broyants	80 €	CFA du Bâtiment Autun	20 €
Broye Entraide Solidarité	80 €	Collège G Bouthière Etang/Arroux	300 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Les conseillers adoptent le rapport sur le service de l'assainissement collectif pour l'année 2019 présenté par le Maire.

CESSION DE CHEMINS RURAUX A PRÉAU

Le Maire est autorisé à céder les chemins ruraux désaffectés de Préau pour une superficie de 1 452 m² à un propriétaire riverain du chemin au prix de 0,50 € le m².

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers dressent la liste des commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs à soumettre à la Direction des Services Fiscaux.

Suite à l'annulation d'une manifestation, les conseillers autorisent le Maire à rembourser l'acompte versé par une association pour la réservation de la salle des fêtes.

Dans le cadre de la création du nouveau lotissement « Les Terrasses de la Fontaine », les conseillers donnent un nom à la nouvelle rue soit : Rue de la Fontaine.

Ils missionnent le Maire pour lancer un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre en charge des travaux d'assainissement.

Ils fixent le prix des loyers de deux logements qui seront mis prochainement à la location.

Ils autorisent le Maire à signer avec l'agent qui occupe le poste d'Adjoint Technique, un avenant au contrat de travail pour prolonger la durée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2020.

Ils décident de verser une indemnité forfaitaire de 250 € à la secrétaire pour travail supplémentaire occasionné par les élections municipales du 15 mars dernier.

Ils refusent d'inscrire en non-valeur certains produits déclarés irrécouvrables par le Trésorier, au vu de la situation d'un redevable.

Un bon d'achat de 35 € sera remis aux 7 élèves de CM2 pour les récompenser de leur passage en 6^{ème}.